



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 29 MARS 2017

DÉLIBÉRATION N° 2017-25

FINANCES

**5 - Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI**

Date de la convocation : le 22 mars 2017,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : Paul-Édouard BOUQUIN - Commune de DOMONT.

**Présents : 38**

Bruno VALENTE (commune d'Arnouville), Claude LAINÉ et Gilles MENAT (commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (commune de Bouffémont), Joséphine DELMOTTE (Commune de Chennevières-Lès-Louvres), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Evelyne JUMELLE (Commune d'Écouen), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Roland PY (commune de Fontenay-en-Parisis), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÈS (commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de MOISSELLES), Michèle BACHY et Jean-Yves THIN (Commune de Piscop), Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Alain SORTAIS et Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), David DUPUTEL et Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 4**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Didier GUÉVEL (Commune de Le Plessis-Gassot), à Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot),  
Chantal TESSON (Commune de Le Thillay), à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay),  
Bruno REGAERT (Commune de Vaud'Herland), à Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France).

**Présents sans droit de vote : 2**

Louis LE PIERRE (commune d'Ézanville),  
Gérald VERGET (commune de Louvres).

## FINANCES

### 5 - Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2016 sont synthétisés dans le tableau ci-après :

#### Analyse du compte administratif eaux pluviales 2016

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	8 023 013,67 €	8 029 242,12 €	16 052 255,79 €
Dépenses	3 652 529,38 €	5 889 050,13 €	9 541 579,51 €
Résultat de l'exercice	4 370 484,29 €	2 140 191,99 €	6 510 676,28 €
Résultat antérieur	6 278 574,06 €	-1 343 012,97 €	4 935 561,09 €
Résultat total	10 649 058,35 €	797 179,02 €	11 446 237,37 €

Restes à réaliser	
Recettes	90 979,26 €
Dépenses	2 439 550,04 €
Solde	-2 348 570,78 €

Besoin de financement  
**1 551 391,76 €**

À affecter en réserves pour couvrir le besoin de financement	1 551 391,76 €	<b>7 551 391,76 €</b>
<b>Affectation supplémentaire</b>	<b>6 000 000,00 €</b>	

À reporter en fonctionnement	3 097 666,59 €	Solde de l'excédent
------------------------------	----------------	---------------------

Le besoin de financement, soit 1 551 391,76 €, et l'affectation supplémentaire de 6 000 000 € seront portés en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et prélevé sur l'excédent de fonctionnement (10 649 058,35 €). Le solde, soit 3 097 666,59 € sera reporté en fonctionnement au 002.

## FINANCES

### 5 - Affectation des résultats de l'année 2016 - eaux pluviales relatif à la compétence GÉMAPI

#### CECI EXPOSÉ

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire codificatrice applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**Considérant** que le compte administratif eaux pluviales de l'exercice 2016 laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 10 649 058,35 €,

**Considérant** que pour assurer le besoin de financement, il faut tenir compte du résultat de clôture de la section d'investissement de 2016 (+797 179,02 €) et du solde négatif des restes à réaliser (-2 348 570,78 €),

**Considérant** que le besoin de financement s'élève à 1 551 391,76 €,

**Considérant** le choix de faire une affectation supplémentaire de 6 000 000 €, en investissement afin de faire face aux enjeux à venir en matière de reconquête du milieu naturel et de lutte contre les inondations,

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

1. **Affecte** à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » 7 551 391,76 € correspondant au besoin de financement de la section d'investissement,
2. **Reporte** en section d'investissement en recette au 001 « résultat d'investissement reporté », 797 179,02 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement,
3. **Reporte** en section de fonctionnement en recette au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 3 097 666,59 € correspondant au solde de la section de fonctionnement,
4. **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la présente affectation de résultats.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 29 mars 2017

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.